

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

SEDOCHOL

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Méthionine .....	10,00 mg
Choline .....(sous forme de bitartrate)	61,70 mg
Sorbitol .....	528,00 mg

Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219) .....	1,50 mg
Jaune de quinoléine (E104) .....	0,01 mg

Excipient QSP 1 ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Solution buvable.

### **4.1. Espèces cibles**

Equins, bovins, ovins, porcins, volailles, chiens, chats, visons.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les équins, bovins, les ovins, les porcins, les volailles, les chiens, les chats et les visons :

- Prévention et traitement d'appoint lors d'insuffisance hépatique, d'ictères hépatiques, de syndrome hépato-rénal, d'encéphaloses hépatiques, de cirrhoses ascitogènes, d'intoxications, de stéatose hépatique des volailles.

### **4.3. Contre-indications**

Aucune.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Aucune.

### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Aucune.

### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Non connus.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

L'innocuité du produit n'a pas été évaluée chez les femelles gestantes ou en lactation. Cependant son utilisation pendant la gestation et l'allaitement ne semble pas poser de problème particulier.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Non connues.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Voie orale.

0,3 à 10 mg de méthionine, 1,8 à 61,7 mg de choline et 16 à 528 mg de sorbitol par kg de poids vif et par jour en fonction des animaux et de l'indication selon les schémas suivants :

Equins, bovins :

Traitement préventif :

Veaux, poulains et adultes de moins de 500 kg : 15 ml pendant 7 jours,

Adultes de plus de 500 kg : 30 ml pendant 7 jours.

Traitement curatif :

Veaux et poulains : 45 ml pendant 3 à 6 jours,

Adultes de moins de 500 kg : 45 ml à 60 ml pendant 3 à 6 jours,

Adultes de plus de 500 kg : 75 ml à 90 ml pendant 3 à 6 jours,

La solution buvable doit être diluée dans 4 à 5 volumes d'eau de boisson et être administrée à la bouteille, au pistolet doseur ou dans la buvée ou l'aliment liquide

Ovins :

Traitement préventif :

Agneaux : 5 ml pendant 7 jours.

Adultes : 15 ml pendant 7 jours.

Traitement curatif :

Agneaux : 10 à 15 ml pendant 3 à 6 jours.

Adultes : 30 ml à 45 ml pendant 3 à 6 jours.

La solution buvable doit être diluée dans 4 à 5 volumes d'eau de boisson et être administrée à la bouteille, au pistolet doseur ou dans la buvée ou l'aliment liquide

Porcins :

Traitement préventif :

Porcelets : 2,5 ml pendant 7 jours.

Animal de moins de 50 kg : 10 ml pendant 7 jours.

Animal de plus de 50 Kg : 15 ml pendant 7 jours.

Traitement curatif :

Porcelets : 5 ml pendant 3 à 6 jours.

Animal de moins de 50 kg : 15 ml pendant 3 à 6 jours.

Animal de plus de 50 kg : 30 ml à 45 ml pendant 3 à 6 jours.

La solution buvable doit être diluée dans l'eau de boisson ou l'aliment liquide

Chiens, chats, visons :

Traitement préventif :

Chiens de moins de 10 kg : 2,5 ml pendant 7 jours,

Chiens de plus de 10 kg: 5 ml pendant 7 jours,

Chats : 1 ml pendant 7 jours,

Visons : 5 ml pour 10 visons pendant 7 jours.

Traitement curatif :

Chiens de moins de 10 kg : 5 à 10 ml pendant 3 à 6 jours,

Chiens de plus de 10 kg: 10 à 15 ml pendant 3 à 6 jours,

Chats : 2,5 ml à 5 ml pendant 3 à 6 jours,

Visons : 10 ml pour 10 visons pendant 3 à 6 jours.

La solution buvable doit être administrée directement à l'animal ou en mélange à l'alimentation.

Volailles :

Traitement préventif :

0,5 ml par kg de poids vif pendant 7 jours.

Traitement curatif :

1,5 ml par kg de poids vif pendant 3 à 6 jours.

La solution buvable doit être diluée dans l'eau de boisson.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Non connu.

#### **4.11. Temps d'attente**

Equins, bovins, ovins

Viandes et abats : zéro jour

Lait : zéro jour

Volailles

Viandes et abats : zéro jour

Oeufs : zéro jour

Porcins

Viandes et abats : zéro jour

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : Métabolisme et tractus alimentaire, traitement hépatique.

Code ATC-vet : QA05BA.

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La méthionine est la principale source de soufre de l'organisme. Au niveau hépatique, elle exerce un rôle protecteur sur le foie. Agent lipotrope, elle prévient l'accumulation de graisses dans celui-ci et en facilite l'élimination.

Le sorbitol administré par voie orale stimule les sécrétions des hormones duodénales. En accélérant le transit, il aide au rétablissement des fonctions métaboliques perturbées, notamment en cas de cétose des ruminants. Ses propriétés cholagogues justifient son utilisation lors de dyskinésies digestives d'étiologie biliaire, pancréatique et intestinale.

La choline est le précurseur de l'acétylcholine. Elle intervient également dans la synthèse de phosphatidylcholine, constituant

des membranes cellulaires et un composant de la bile. Il favorise la digestion des lipides.

## **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après administration par voie orale, la méthionine, la choline et le sorbitol sont absorbés par la muqueuse digestive et se concentrent au niveau hépatique.

## **6.1. Liste des excipients**

Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219)

Jaune de quinoléine (E104)

Monoglutamate de sodium

Glycérol

Eau purifiée

## **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

## **6.3. Durée de conservation**

3 ans.

## **6.4. Précautions particulières de conservation**

Aucune.

## **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon polyéthylène.

## **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

## **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

DOPHARMA FRANCE  
23 RUE DU PRIEURE  
SAINT HERBLON  
44150 VAIR SUR LOIRE  
FRANCE

## **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/3320257 2/1992

Flacon de 1 l

Flacon de 5 l

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

12/02/1992 - 11/01/2012

**10. Date de mise à jour du texte**

23/05/2019